



PV contesté car faute d'orthographe sur le nom

Par **caroadaniel**, le 17/01/2013 à 13:18

bonjour Mon fils a eu un pv car il était sur les voies ferrées, seulement il on fait une faute sur le nom, j'ai contesté le pv, je viens de recevoir leur réponse, il faut que je paie sous 15 jours!! ai-je une chance de voir le pv annulé si je conteste a nouveau ou dois-je payer ? merci.
Cordialement

Par **Lag0**, le 17/01/2013 à 13:20

Bonjour,
Une faute d'orthographe n'est pas une raison retenue pour contester un PV.
En effet, cette faute ne remet pas en question l'infraction faite par le conducteur dument identifié par ailleurs.

Par **Tisuisse**, le 17/01/2013 à 17:27

Bonjour caroadaniel,

Vous êtes sur un forum de droit routier et je ne vois pas le rapport entre le droit routier et le PV pour présence de votre fils sur les voies ferrées. Si vous nous en disiez un peu plus ?